



Loi de 2015 relative à la réussite de tous les élèves (Every Student Succeeds Act)

Le présent avis vise à vous informer que si vous êtes le parent d'un élève inscrit dans une école Title I, vous avez le droit de demander des renseignements sur les qualifications professionnelles des enseignants de votre enfant en vertu de la loi de 2015 relative à la réussite de tous les élèves (Every Student Succeeds Act). Vous pouvez à tout moment demander les informations à savoir :

- Si un enseignant a satisfait aux critères de qualification et d'autorisation du District de Columbia pour les niveaux scolaires et les matières dans lesquels l'enseignant dispense un enseignement ;
- Si un enseignant enseigne dans un contexte de situation d'urgence ou de situation provisoire où les conditions de qualification et d'autorisation d'exercer en vigueur dans le District de Columbia n'ont pas été respectées ;
- Si un enseignant dispense des cours dans le domaine de la discipline pour laquelle il a été formé ;
- si un élève reçoit des services de paraprofessionnels (aides didactiques non certifiés qui assistent l'enseignant en classe sous sa supervision) et, dans ce cas, quelles sont les qualifications de ces paraprofessionnels.

Une liste actualisée des DCPS Title I est disponible sur le site <https://dcps.dc.gov/publication/list-title-i-and-non-title-i-schools>. Veuillez soumettre toutes vos requêtes et autres questions en rapport avec le présent avis aux DC Public Schools (Écoles Publiques du District de Columbia) par courrier électronique à l'adresse dcps.hrdataandcompliance@dc.gov ou par télécopie au numéro (202)535-2483.

Protection of Pupil Rights Amendment (Amendement relatif à la protection des droits des élèves)

Le présent avis informe les parents/tuteurs et les élèves éligibles (mineurs émancipés ou élèves de 18 ans et plus) de leurs droits en ce qui concerne l'administration d'enquêtes et d'examens/dépistage physiques, de même que la collecte et l'utilisation d'informations personnelles à des fins de marketing. Ces droits sont énoncés dans le Protection of Pupil Rights Amendment (Amendement relatif à la protection des droits des élèves, « PPRA ») (20 U.S.C. § 1232h ; 34 CFR Part 98) et dans le présent document. DCPS a élaboré et adopté des politiques concernant ces droits, ainsi que des procédures visant à protéger la vie privée des élèves lors de l'administration d'enquêtes et de la collecte, de la divulgation et de l'utilisation d'informations personnelles à des fins de marketing, de vente ou autres formes de distribution. DCPS informe les parents/tuteurs concernés et les élèves éligibles avant l'administration du questionnaire sur les informations protégées (définies ci-dessous) et l'administration de tout examen/dépistage physique aux élèves. Pour tous les examens/dépistages physiques et toutes les enquêtes nécessitant un consentement passif, DCPS fournit aux parents et aux élèves éligibles des avis contenant des informations sur l'examen/dépistage ou le questionnaire d'enquête et leur indiquant leur droit de refuser la participation de l'élève à l'activité en question. En tant que parent/tuteur d'un élève ou en tant qu'élève éligible, la PPRA vous confère les droits suivants :

1. **Consentement aux enquêtes.** En vertu de PPRA, les parents/tuteurs et les élèves éligibles doivent donner leur consentement avant que les élèves soient obligés de se soumettre à une enquête, une analyse ou une évaluation, qui est entièrement financée ou financée en partie par un programme du département de l'Éducation des États-Unis (USDE) et concerne une ou plusieurs des catégories d'informations protégées suivantes :
 - Affiliations ou croyances politiques de l'élève ou de ses parents ;
 - Problèmes mentaux ou psychologiques de l'élève ou de sa famille ;
 - Comportements ou attitudes sexuels ;
 - Comportement illégal, antisocial, auto-incriminant ou humiliant ;
 - Évaluations critiques d'autres personnes avec lesquelles les répondants ont d'étroites relations familiales ;
 - Relations privilégiées juridiquement reconnues, telles que celles avec des avocats, des médecins, ou des pasteurs ;
 - Pratiques, affiliations ou convictions religieuses de l'élève ou de ses parents ; et
 - Revenus, autres que ceux exigés par la loi, pour déterminer l'admissibilité à un programme.

Bien que cela ne soit pas requis en vertu de la PPRA, DCPS exige un consentement actif pour toute enquête, quelle que soit la source de financement, avec une ou plusieurs questions liées aux catégories ci-dessus.

2. **Droit de refuser de participer.** Les parents/tuteurs et les élèves éligibles auront toujours la possibilité de retirer un élève des activités suivantes :

- Toute enquête qui ne pose pas de questions liées aux catégories protégées ;
- Tout groupe de discussion d'élèves ou d'entretiens menés par une partie extérieure menant des recherches au nom de DCPS ;
- Tout dépistage ou examen physique invasif non urgent exigé comme condition de participation, administré par l'école ou son mandataire et non nécessaire pour protéger de manière immédiate la santé et la sécurité d'un élève (sauf les dépistages de troubles auditifs, visuels et de scoliose, et tout autre dépistage/examen physique requis en vertu des lois étatiques) ; et
- Toute activité impliquant la collecte, la divulgation ou l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des élèves à des fins de marketing, de vente ou de distribution (cela ne s'applique pas à la collecte, à la divulgation ou à l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des élèves dans le but exclusif de développer, d'évaluer, ou de fournir des produits ou des services éducatifs pour les élèves ou les établissements d'enseignement).

3. **Droit d'inspecter.** Les parents/tuteurs et les élèves éligibles, sur demande et avant leur administration ou leur utilisation, peuvent inspecter :

- Toutes les enquêtes auprès des élèves, qu'elles posent des questions liées aux catégories protégées, à leur source de financement et s'assurer qu'elles ont été créées par DCPS ou une partie extérieure ;
- Les instruments utilisés pour recueillir des informations personnelles à toutes fins de marketing, de vente ou de distribution ; et
- Le matériel pédagogique utilisé dans le cadre du programme d'enseignement.

Les parents/tuteurs et les élèves admissibles, qui estiment que leurs droits ont été violés, peuvent déposer une plainte à l'adresse suivante : Family Policy Compliance Office, U.S. Department of Education, 400 Maryland Avenue, S.W., Washington, D.C. 20202.

La Loi relative à la protection de la vie privée et aux droits des familles en matière d'éducation

La loi relative à la protection de la vie privée et aux droits des familles en matière d'éducation (FERPA) accorde aux parents/tuteurs et aux élèves de 18 ans ou plus âgés (« élèves éligibles ») certains droits en ce qui concerne les dossiers scolaires d'un élève. Le présent document vise à vous informer sur les droits importants spécifiques que vous avez :

1. **Le droit d'inspecter et d'examiner les dossiers scolaires de l'élève** dans les 45 jours après que les écoles publiques du District de Columbia (DCPS) ont reçu une demande d'accès. Les parents/tuteurs ou les élèves éligibles doivent présenter au directeur de l'école une demande écrite, qui identifie le(s) dossier(s) qu'ils souhaitent inspecter. Le directeur de l'école ou un autre représentant approprié de l'école prendra les dispositions nécessaires pour autoriser l'accès et informer le parent/tuteur ou l'élève admissible de l'heure et de l'endroit où les dossiers peuvent être inspectés ou si les dossiers requis n'existent pas.
2. **Le droit de demander une modification des renseignements contenus dans les dossiers scolaires de l'élève** que le parent/tuteur ou l'élève éligible considère comme inexacts, trompeurs ou autrement en violation des droits au respect de la vie privée de l'élève en vertu de la loi FERPA. Les parents/tuteurs ou les élèves admissibles peuvent écrire au directeur de l'école, identifier clairement la partie du dossier à modifier et en indiquer la raison. Si DCPS décide de ne pas modifier les renseignements contenus dans le dossier comme demandé par le parent/tuteur ou l'élève admissible, l'école avisera le parent/tuteur ou l'élève éligible de sa décision et les informera de leur droit à une audience concernant la demande de modification. Des informations supplémentaires concernant les procédures d'audience seront fournies au parent/tuteur ou à l'élève admissible lorsqu'ils seront informés de leur droit à une audience.
3. **Le droit de consentir (par écrit) à la divulgation de renseignements personnels permettant d'identifier l'élève** contenus dans les dossiers scolaires de l'élève, sauf dans la mesure où la loi FERPA autorise la divulgation sans consentement. Par exemple, DCPS communique les dossiers scolaires, sans consentement, aux représentants d'une autre école ou d'un autre district scolaire où un élève envisage de s'inscrire ou bien est déjà inscrit, lorsqu'une telle divulgation est requise aux fins de l'inscription ou du transfert de l'élève. De plus, la loi FERPA autorise la divulgation, sans consentement, à des représentants de l'école qui, selon DCPS, ont des intérêts éducatifs légitimes. Un représentant de l'école est une personne employée par DCPS en tant qu'administrateur, superviseur, enseignant ou membre du personnel de soutien (notamment le personnel des soins de santé ou le personnel médical et le personnel de l'unité de maintien de l'ordre) ; une personne ou une société sous contrat avec DCPS en vue d'exercer une tâche spéciale (par exemple, un avocat, un auditeur, un consultant médical ou un thérapeute) ; ou un parent /tuteur, un élève ou un autre bénévole siégeant dans un comité officiel, tel qu'un comité de discipline ou un comité de griefs, ou assistant un autre représentant de l'école dans sa mission. Un représentant de l'école a un intérêt éducatif légitime s'il doit

consulter un dossier scolaire afin d'exercer ses responsabilités professionnelles.

4. **Le droit de déposer une plainte** auprès de l'USDE concernant des prétendus manquements de DCPS aux exigences de la loi FERPA. Le nom et l'adresse du bureau qui administre la loi FERPA sont : Family Policy Compliance Office, U.S. Department of Education, 400 Maryland Ave. SW, Washington, DC 20202.
5. **Le droit de refuser la divulgation de renseignements contenus dans l'annuaire.** À sa discrétion, DCPS peut divulguer des renseignements de base contenus dans l'annuaire qui ne sont généralement pas considérés comme préjudiciables ou une invasion de la vie privée, sans le consentement des parents/tuteurs ou des élèves admissibles, conformément à la loi FERPA et aux dispositions légales en vigueur dans le District. Les parents/tuteurs ou les élèves admissibles peuvent demander aux DCPS de ne pas divulguer tout ou partie des informations susmentionnées en remplissant la section relative à la divulgation des informations contenues dans l'annuaire des élèves ci-dessous dans les dix (10) jours de classe suivant l'inscription de l'élève. Si le communiqué ci-dessous n'est pas fournie dans les dix (10) jours scolaires suivant l'inscription, DCPS considérera que les informations ci-dessous peuvent être désignées comme des informations d'annuaire pour votre élève pour le reste de l'année scolaire.

FACULTATIF - Ne pas divulguer les informations de l'annuaire des élèves

Vous pouvez choisir de restreindre les informations communiquées par les DCPS. Veuillez cocher ci-dessous les informations que vous ne souhaitez pas que DCPS divulgue sans votre consentement, le cas échéant :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Nom de l'élève | <input type="checkbox"/> Participation à des activités et à des sports reconnus officiellement | <input type="checkbox"/> Remise de diplômes/Récompenses |
| <input type="checkbox"/> Adresse de l'élève | <input type="checkbox"/> Poids et taille des membres des équipes sportives | <input type="checkbox"/> Dates de participation |
| <input type="checkbox"/> Courriel du parent/tuteur | <input type="checkbox"/> Noms des écoles fréquentées antérieurement | <input type="checkbox"/> Numéro de téléphone de l'élève |
| <input type="checkbox"/> Classe | <input type="checkbox"/> Date et lieu de naissance de l'élève | <input type="checkbox"/> Nom de l'école fréquentée actuellement |

En signant ci-dessous, je confirme que :

- DCPS ne doit divulguer aucune des informations que j'ai cochées ;
- Je donne, par la présente, mon consentement que DCPS peut divulguer toutes les informations que je n'ai pas cochées ; et
- Je comprends que DCPS peut toujours divulguer les informations que j'ai cochées si c'est nécessaire de le faire ou autrement autorisé, en vertu de la loi FERPA.

Nom de l'élève : _____

Nom du parent/tuteur : _____

Signature : _____

Date : _____